

Libre propos

Et si les systèmes d'information étaient la cause majeure de la crise post-électorale au Gabon ? (première partie)

Par Dr Jean-Philippe Meije*

DANS cette contribution, nous souhaitons aborder un autre aspect qui pourrait expliquer le lendemain de la crise électorale qui frappe notre pays. Une des hypothèses forte que nous posons est de dire que les systèmes d'information sont la cause majeure de la crise post-électorale que vit le Gabon. Autrement dit, cette dernière aurait pu être évitée si l'administration électorale s'était dotée de moyens appropriés en termes de systèmes d'information. Plusieurs variables peuvent l'expliquer. Mais ici, nous avons fait le choix de faire un focus sur l'importance et le rôle que devraient jouer les systèmes d'information lors d'une échéance électorale car dans notre pays, cette variable est trop souvent laissée pour compte par l'administration électorale. Pour une compréhension claire de notre propos, nous allons argumenter notre démonstration à partir d'un schéma directeur qui s'articule autour des actions à poser avant, pendant et après le vote.

AVANT LE VOTE

Pour garantir la transparence d'un vote électorale, il est important de mener en amont un certain nombre d'actions majeures parmi lesquelles : La communication institutionnelle sur l'opération de vote, la disponibilité du matériel électorale, l'enrôlement des populations, la fabrication des listes électorales sur la base de la loi électorale, l'organisation des bureaux de votes, la nomination des administrateurs électoraux pour la supervision des bureaux de vote, le système de traitement des votes et de diffusion des résultats. S'il est vrai que certaines actions ci-dessus citées sont prises en compte lors du processus électorale dans notre pays, notons que les événements post-électorales récents qui viennent de frapper notre pays, poussent à croire que ces actions demeurent largement insuffisantes pour augurer la sérénité dans les esprits des populations et répondre aux standards de la transparence électorale. Au vu des incidents post-électorales qui se sont produits dans notre pays, il semble tout indiquer de réviser certains points de notre code électorale pour garantir la transparence électorale et par conséquent, sécuriser les biens et les personnes.

- **Redécoupage électoral et ceinture numérique**

Le découpage électoral est le mécanisme par lequel un territoire est subdivisé en circonscriptions électorales. Même si l'histoire a montré qu'un découpage électoral peut biaiser les résultats d'un vote par l'application des seuils différentiels par circonscriptions, de toute évidence, il est plus qu'urgent de reconsidérer le principe de découpage électoral au Gabon. Notre idée vise d'une part, à réorganiser les découpages des circonscriptions en deux grandes catégories : les centres de vote autour de la capitale provinciale et communale en veillant rigou-

reusement à l'équilibre entre la taille de la circonscription et le nombre de personnes inscrites. Le respect de cette règle de proportionnalité, va permettre de constituer des parcelles électorales équilibrées grâce au jeu du regroupement des espaces moins peuplés. Pour consolider cette idée, la loi électorale devra consigner la prise en compte des moyens de transport à la charge de l'administration électorale pour permettre aux populations d'accomplir leur devoir de citoyen. D'autre part, pour être qualifié comme centre de vote, la circonscription devra bénéficier d'une infrastructure réseautée dotée d'une ceinture numérique haut débit permettant une interconnexion à un système d'information numérique.

- **Matériel électoral et enrôlement**

Le matériel électoral correspond aux différents éléments nécessaires à l'organisation matérielle d'un scrutin. Les éléments principaux sont : l'urne, l'isoloir, le panneau d'affichage, les enveloppes; les bulletins, l'encre semi-indélébile, la liste d'émargement et la table de vote. Si le matériel électoral représente un coût logistique important, notons à l'inverse que ce sont les opérations d'enrôlements des populations qui mobilisent le plus de moyens financiers. Au regard des coûts associés au modèle électoral, dit manuel, dans notre pays, il peut être opportun d'envisager un modèle mixte utilisant à la fois, un matériel électoral manuel et électronique. En effet, il est possible d'éliminer certains éléments manuels et les remplacer par des éléments électroniques. L'urne, l'isoloir, les enveloppes, les bulletins peuvent être remplacés par une procédure dématérialisée, organisée autour d'un dispositif de vote électronique et d'affichage du vote par vidéo-projection. Cette procédure de vote électronique, procède par un simple clic sur un terminal doté d'un écran tactile. Le votant presse légèrement son doigt sur le visage du candidat de son choix. La validation du vote est confirmée par le collège électoral, une fois que le message « a voté » apparaît sur l'écran de vidéo-projection.

- **Fabrication et diffusion de la liste électorale**

Une liste électorale est un répertoire, un registre dressé comportant tous les noms des citoyens d'une circonscription électorale admis au vote. Les critères d'admissibilité sont généralement les mêmes, à savoir : la citoyenneté, la résidence, atteinte de l'âge requis, un numéro d'identification, etc. Inversement, notons que la radiation définit les citoyens qui ne sont plus admissibles du fait du décès, du déménagement et de migration vers une autre circonscription, etc. Tout au long de l'histoire, on a constaté que le fichier électoral conçu sur la base du registre d'état civil est plus légitime que les autres registres : liste périodique vs. registre continu. Mais pour garantir la sérénité, la fiabilité, la transparence d'un scrutin, l'administrateur électoral demeure perpétuellement en quête de moyens et techniques qui ré-

duisent les erreurs sur une liste électorale ainsi que la fraude d'un scrutin. A ce titre, l'expérience prouve que la construction d'une liste électorale bâtie sur des méthodes manuelles est systématiquement sujette à des erreurs. L'intérêt d'introduire les technologies de traitements automatisés dans le fichier électoral vise principalement deux objectifs. D'une part, détecter la fraude à partir des règles de gestion strictes. En effet, on peut considérer une liste électorale comme un ensemble fini ou un intervalle fermé. Il suffit donc d'écrire une règle d'appartenance, laquelle sera implémentée dans un système de traitement des données pour réduire et/ou éviter la fraude. Conformément à ce qui précède, il est très aisé de démontrer qu'un nom ne peut appartenir à la fois à deux listes distinctes. Autrement dit, un nom qui se retrouve doublement dans deux listes électorales distinctes est synonyme de doublon, donc de fraude.

D'autre part, avec la dématérialisation, le fichier électoral s'ouvre désormais à un univers de possibilités qui militent en faveur de la transparence électorale. L'ajout des champs tels que : le numéro GSM, le mail, le site Web, les coordonnées GPS de l'urne, etc., constituent des vecteurs puissants érigés en anti-fraude. Au-delà du confort qu'offrent désormais les technologies mobiles dans l'adressage d'un message par SMS, le partage de l'information via un Mail et/ou un site Web, crédibilise davantage le scrutin. Ce serait donc à l'avantage de l'administration électorale de partager sur un site Web la liste électorale. Cette dématérialisation offerte par les nouvelles technologies de l'information n'est pas sans conséquence sur d'autres organes centraux d'un scrutin électoral. En effet, il est possible de réduire le taux d'abstention auquel on assiste de nos jours dans les centres de vote.

Dans notre pays, il est vrai que le taux d'abstention est manifeste dans la plupart des centres de vote. Mais nous pensons que la cause majeure de cette abstention est principalement due au déficit des moyens de communication mis en œuvre. Nous pensons que si l'on organise mieux et disponible : le circuit d'acheminement de l'information en rapport avec la localisation du centre de vote, la distribution des cartes d'électeurs, le marquage des bureaux de vote ainsi qu'un point d'accueil information, alors il est fort probable que le taux d'abstentions soit non-significatif.

- **Infocentre - Dématérialisation et digitalisation de l'information**

Un Infocentre est un point d'information équipé d'un plateau technique destiné à renseigner les populations 24H/24 et 365J/365. Dans les communications d'envergure dites « mass market » ou grand public, il est souvent recommandé de mettre en place un Infocentre, lequel s'organise principalement autour d'un Call center ou centre d'appels et d'autres canaux de communication connexes.

- **Affichage physique et diffusion de la liste électorale en ligne**

Une fois les listes électorales affichées dans les centres de vote, l'infocentre doit relayer l'information auprès des citoyens inscrits. Pour être cohérent et faire gagner du temps au citoyen inscrit à une élection, les listes électorales doivent être affichées dans le centre de vote associé. En complément au tableau physique sur lesquels les listes électorales sont affichées, et pour des raisons de légitimité et de transparence électorale, il est souhaitable de partager la liste électorale en ligne sur le site Internet officiel de l'administration électorale. La liste électorale ne doit plus être perçue comme une propriété privée de la part de l'administration électorale, mais au contraire, elle doit être envisagée comme un document téléchargeable appartenant au domaine public.

- **Adressage par SMS et Mail**

Les technologies mobiles offrent aujourd'hui des opportunités de communication qui peuvent s'agréger avec les missions d'un Infocentre. L'adressage de l'information par SMS et/ou Mail permet de dématérialiser et digitaliser l'information. Il est donc possible d'envoyer de façon groupée ou individuelle sur un téléphone GSM et/ou sur une boîte Mail, une information utile dont le message standard peut être de type : Votre carte d'électeur Numéro X est disponible et à récupérer au bureau Y, tels jours, telles heures. Il convient que ce moyen d'adressage est possible si la loi électorale consigne le fait d'intégrer en amont, le champ « Numéro GSM et/ou Mail » dans la base de données du fichier électoral. D'aucuns feront la remarque selon laquelle, cette forme d'adressage peut être limitative au vu de l'alphabétisation qui peut être un facteur bloquant, un frein à l'utilisation des nouvelles technologies de la communication comme moyens d'accès à l'information utile. Sans vouloir occulter cette réalité, l'idée ici est de s'appuyer sur le fort taux de pénétration du GSM, de l'Internet et des personnes scolarisées par famille gabonaise. Autrement dit, chaque famille gabonaise est détenteur d'au moins, une ligne GSM et/ou une adresse mail. Lorsque cette condition n'est pas remplie, il est donc possible de communiquer sous couvert, le numéro GSM et/ou l'adresse Mail de son parent immédiat, lequel prendra le soin de relayer l'information utile.

- **Adressage par Call center / Centre d'appels**

Le Call center ou Centre d'appels peut également apparaître comme un vecteur de communication puissant pour diffuser via l'Infocentre les informations utiles auprès des populations pendant la période électorale. Contrairement au canal SMS dont le modèle technologique est principalement basé sur le traitement de la DATA (les données), le Call center travaille principalement sur les données VOIX (la parole, la langue parlée). Il est donc possi-

ble de mettre à disposition des populations un numéro d'appels gratuit et facile à retenir (short code ou numéro court) non taxé ou surtaxé. Pour disposer de l'information utile sur sa situation ou sur l'organisation des élections au Gabon, il suffira d'appeler depuis un téléphone fixe ou un GSM, le numéro 10 10 pour qu'un téléconseiller au bout du fil réponde en langues locales ou dans la langue officielle (le français). Dans ce scénario, il est important de préciser que l'appel et les requêtes SMS sont gratuits (zéro franc FCFA).

Sur le plan matériel, il suffit d'aménager un plateau technique avec des téléconseillers qui seront préalablement formés pour apporter l'information adéquate.

- **Adressage par IVR / Serveur Vocal Interactif**

L'adressage par IVR ou Serveur Vocal Interactif est simplement le prolongement virtualisé du Centre d'appels. Il est possible d'une part, de créer une règle de gestion qui définit les heures d'ouverture du Call center (Exemple, de 7H00 à 18H00) marquée par la présence des téléconseillers et d'autre part, d'implémenter un automate qui garantit, sans la présence des téléconseillers, la continuité du service aux heures dites non-ouvrables (de 18H00 à 6H00). C'est en ce sens qu'un IVR / Serveur Vocal Interactif est considéré comme le complément du Call center lequel, vise une haute disponibilité de l'information à 100% auprès des populations.

- **Signalétique des centres de vote**

La signalétique est une technique de communication qui vise à marquer un territoire au moyen d'un code visuel qui vise à faciliter l'orientation d'un usager dans un espace donné. On peut imaginer les difficultés que peuvent éprouver les automobilistes qui se déplacent dans une ville ou une autoroute démarquée du code Rousseau. Autrement dit, il est possible d'éviter les embouteillages, les collisions humaines, les pertes de temps, en marquant soigneusement par des codes visuels, les points d'accès vers lesquels doivent se rendre les votants.

Une autre façon de faire gagner du temps aux populations inscrites dans un centre de vote, serait de virtualiser et digitaliser la signalétique au moyen d'un poste d'information ou borne interactive équipé d'un ordinateur ou d'un Totem numérique. La consultation pourrait se faire par un simple clic, lequel retournerait une information adéquate. Nous venons de comprendre que les nouvelles technologies sont fortement sous-exploitées dans le processus électoral au Gabon. Mais qu'en est-il de l'application qui devra traiter les données du vote et la diffusion des résultats ?

- **Architecte en système d'information/Polytechnique de Grenoble-France**